

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance publique du jeudi 26 octobre 2023,
 Rénovation du Presbytère : Modification du projet initial,
 Voirie CCPLL : Evolution de la convention relative aux actions internes à compter de l'exercice 2024,
 Opération d'éclairage public : Demande d'accord préalable – Réhabilitation câble EP arraché,
 Adressage Communal : création de deux voies supplémentaires,
 Adressage Communal : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne,
 Cimetière communal : Tarification de l'achat de cavurnes,
 Questions diverses,

Étaient présents : CASTELNAU Dorothée, CONTÉ Josiane, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, COURNUT Evelyne, ESCOBOSA Alain, ROUMIGUIÉ Alexandre, PERIÉ Cécile, DEILHES Benoît, FOISSAC Laurette, FIGEAC Valentin,

Étaient excusés : RESCOUSSIÉ Damien, JOSEPH Delphine,

Madame CASTELNAU Dorothée a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance publique du jeudi 26 octobre 2023,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-12-001*

2. Rénovation du Presbytère : Modification du projet initial,

L'étude de réhabilitation du presbytère a débuté en 2021. Notre projet est listé en 10 lots (gros œuvre, charpente / couverture, métallerie, menuiserie Alu et Bois Ext/Int, menuiserie intérieures bois, cloisonnement / peinture, sols souples, carrelage, électricité, plomberie / chauffage). Un marché a procédure adaptée a été ouvert en mai 2023. Les lots 2, 7, 8 et 9 ont retenus notre attention mais le global des propositions étaient bien trop élevées compte tenu de l'estimatif chiffré par l'architecte. Une nouvelle procédure MAPA a été ouverte en septembre 2023 pour les lots 1, 3, 4, 5, 6 et 10. Tous les lots ont reçu une proposition de prix.

Listing des propositions par lots :

LOTS	NOM DE L'ENTREPRISE	PROPOSITION DE PRIX (TTC)
1 – Gros œuvre / VRD	Sarl Banide Kairos	121 395,78 € 226 800,00 €
2 – Charpente couverture	Entreprise Deilhes	21 497,64 €
3 - Métallerie	SGR Maintenance Diversifer Metal Lift 82	18 512,52 € 15 672,95 € 12 067,20 €
4 – Menuiseries Alu et Bois Ext / Int	Travis Francis Courrèges Productions	35 456,40 € 39 703,68 €
5 – Menuiseries Intérieures bois	Atelier Art et Bois	35 235,54 €
6 – Cloisonnement / peinture	Platrerie Valéry Decoluxe Ambiental	51 032,87 € 92 667,40 €
7 – Sols souples	Lacaze	4 840,50 €
8 - Carrelage	Lacaze	8 323,93 €
9 - Electricité	Ets Marty Baudin	11 228,74 €
10 – Plomberie / Chauffage	R Énergies	30 078,36 €

Lots attribués.

En additionnant les tarifs les plus bas le montant des travaux s'élèvent à **331 156,96 € TTC.**

L'estimatif de l'architecte s'élevait à 216 000 € TTC (seulement pour les travaux).

Depuis 2021 nous avons dépensé 16 059,95 € TTC de frais d'étude auprès du cabinet PhBa et diagnostics divers.

Compte tenu de la conjoncture actuelle concernant les tarifs des matériaux, de la hausse des taux d'emprunt et du court de l'immobilier il n'est pas judicieux de continuer ce projet en l'état.

Notre souhait premier était de louer ce logement et d'en rembourser au plus près l'emprunt afin de ne pas impacter le budget communal. Monsieur le Maire a pris contact avec l'architecte, madame Lafon. Le bilan étant que les appels d'offres successifs du projet de logement n'ont pas été fructueux dans la totalité des lots et ne permettent pas la cohérence de l'enveloppe budgétaire.

Il est proposé de réduire la composition du projet avec abandon de la transformation de cave en salon et la terrasse extérieure. Le dossier de consultation révisé doit être constitué. Celui-ci permettra :

- le lancement d'une nouvelle consultation restreinte (recueil de 3 devis seulement) sur les lots non encore attribués,
- la modification par voie d'avenant des lots attribués en appel d'offres 1 et 2,
- le maintien de l'offre du lot charpente couverture attribué en appel d'offres 2 (celui-ci n'étant pas impacté par la restriction du projet.

Nous espérons voir aboutir le début des travaux au premier trimestre 2024. En parallèle un courrier auprès des services de l'Etat sera rédigé afin d'éclaircir cette situation au sujet de l'attribution de la subvention (basé sur l'estimatif des travaux). Les membres du conseil à l'unanimité des membres présents décident de revoir le projet initial comme proposé avec l'architecte.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-12-002*

3. Voirie CCPLL : Evolution de la convention relative aux actions internes à compter de l'exercice 2024,

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne a validé le principe de confier à des entreprises privées l'ensemble des actions de voirie qui lui incombent pour sa voirie d'intérêt communautaire. Ponctuellement, par souci d'efficacité, diverses actions ont été exécutées par certaines communes membres, avec les moyens humains et matériels dont elle dispose pour intervenir sur la voirie communautaire. Dans ce cadre, des conventions relatives aux actions internes ont été passées afin de rembourser les frais engagés par ces communes.

Sur propositions de la commission voirie, validé par le Bureau Communautaire du 12 octobre 2023 puis par le Conseil Communautaire du 16 novembre 2023, il est proposé de faire évoluer ces conventions notamment au regard des propositions suivantes :

- Une réactualisation du montant des actions internes sera réalisée à chaque début de mandat.
- Une actualisation de montant de remboursement des actions internes de niveau 1 de 15,50 €/h à 19 €/h et le niveau 2 de 27,50 €/h à 32 €/h.
- L'ajout de deux nouveaux articles ci-dessous :

ARTICLE ... « La Commune de Belfort du Quercy pourra être amenée à réaliser, en accord avec la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne, sur la voirie d'intérêt communautaire située sur son territoire, les actions ponctuelles d'entretien suivantes :

- Fauchage ou tonte des accotements : travaux de fauchage ou de tonte à proximité des bourgs et lieux-dits effectués par un agent communal avec du petit matériel ou par une entreprise.

ARTICLE ... : A compter de l'exercice 2024, les actions internes de fauchage ou tonte à proximité des bourgs ou hameaux seront remboursées forfaitairement sur la base du marché annuel de Fauchage Débroussaillage suivant le Bordereau de Prix numéro 1 : Fauchage d'accotement des 2 côtés de la voie 1 passe, conclue par la CCPLL. Toute modification tarifaire donnera lieu à délibération du conseil ou du bureau de la communauté de communes, à son initiative ou sur demande des communes ».

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-12-003*.

4. Opération d'éclairage public : Demande d'accord préalable – Réhabilitation câble EP arraché,

La commune a reçu un courrier de la Fédération Départementale d'Energie du Lot (Fdél) le 16 novembre dernier, nous informant de la nécessité de réaliser des travaux d'entretien non programmé. Les travaux concernent « la réhabilitation câble EP arraché ». La Fdél participe pour ces travaux à hauteur de 50% du montant HT (luminaires non énergivores). Coût estimatif des travaux : 698,93 € HT + 10% plus-value soit un total de **768,82 €HT**.

Participation maximale de la part de la commune : 384,41 € (TVA non récupérable)

Pour information, le montant mentionné tient compte d'une majoration de 10% pour éventuels aléas de chantier et actualisations. Le coût réel des travaux sera ajusté sur le montant effectif de la facture validée par les services de la Fdél. Les membres du conseil municipal doivent délibérer sur la réalisation des travaux et l'accord de la participation financière.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-12-004*

5. Adressage communal : Création de deux voies supplémentaires,

Par délibération n°2022-06-004 du 14 juin 2023, le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune dans son intégralité. Par délibération n°2023-07-003 du 25 juillet 2023, le conseil municipal a délibéré sur la dénomination des voies de la commune. Lors du travail de création des voies deux oublis ont été relevés. Il est nécessaire de créer une place et une rue en complément.

Proposition de création :

- Place du Barry,
- Rue du Pradel.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-12-005*

6. Adressage Communal : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne,

Pour les projets inter-communes une enveloppe de 30 000 € sur la mandature par commune est allouée en un ou plusieurs fonds de concours. Les projets inter-communes doivent suivre les orientations du PADD et ne peuvent pas concerner des travaux de voirie. Les communes adhérentes au projet présenté doivent toutes y participer financièrement à hauteur de 10% minimum. Les dossiers seront examinés par les vice-présidents avant d'être présentés à l'assemblée. Il est proposé de solliciter une demande de fonds de concours pour la réalisation de l'adressage communal.

*** Plan de financement :**

Coût de l'opération arrondi HT	:	13 332,00 € HT
- Etude et accompagnement SDAIL	:	2 646,00 € HT
- Fournitures	:	10 686,00 € HT
Fonds de concours CCPLL (sollicité)	:	6 666,00 €
Autofinancement	:	6 666,00 €

Les membres du conseil municipal ont adopté à l'unanimité le plan de financement.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2023-12-006*

7. Cimetière communal : Tarification de l'achat de cavurnes,

POINT NON VOTÉ – Reporté à une date ultérieure.

8. Questions diverses,

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 30.



Le Maire

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Dorothee CASTELNAU.